

DAJI/2018/Décision/Tarifs/52

Décision portant approbation des tarifs de location de salles (MMSH)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu l'avis favorable du conseil de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) en date du 12 novembre 2018 portant sur l'objet de la présente décision,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés, à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs de mise à disposition de locaux de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) suivants :

Tarifs pour les extérieurs

ESPACES DE TRAVAIL	TARIFS SEMAINE		TARIFS SAMEDI	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Amphithéâtre Capacité maximale : 180 places	200 €	400 €	400 €	800 €
Salles de conférence Capacité de 50 à 80 places	170 €	340 €	340 €	680 €
Salle de cours Capacité de 30 à 70 places	60 € à 100€ (selon capacité)	120 à 200 € (selon capacité)	120 à 200 € (selon capacité)	220 à 300 € (selon capacité)

Tarifs pour le Rectorat selon l'Arrêté 14/2017 du Président de l'Université

ESPACES DE TRAVAIL	TARIFS	
	½ journée	Journée
Amphithéâtre Capacité maximale : 180 places	200 €	400 €
Salles de conférence Capacité de 50 à 80 places	125 €	250 €
Salles de cours Capacité de 30 à 70 places	50 à 80 € (selon capacité)	80 à 160 € (selon capacité)

Pour les demandes de réservation le samedi, les tarifs samedi des extérieurs seront appliqués.

Tarifs communs Extérieurs et Rectorat

ESPACE RESTAURATION	TARIFS SEMAINE	TARIFS SAMEDI
Salle VIP Capacité maximale : 25 places assisés ou 40 debout.	50 €	100 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 décembre 2018

Yvon Berland
Président de l'Aix-Marseille Université